

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	25	19

Date de la Convocation 24 août 2022
----------------------------------------

Date d'Affichage  
24 août 2022

**Objet de la délibération**

**No 2022-10055  
Urbanisme**

**Autorisation à engager la procédure  
relative à la cession du chemin rural de  
Hautefeuille à La Villeneuve**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 31 août 2022

Le 31 août 2022,  
le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Coralie ADNOT, Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Claudette BOUCHE, Etienne DHUICQ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Yannick MATON, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Claudine ZUBER

**Absents représentés:** Karine BOCQUET pouvoir à Mohamed BENAHMED, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Etienne DHUICQ, Sabine MARY pouvoir à Jean-Pierre SCHANG, Sébastien VERDRU pouvoir à Valérie JACQUINOT

**Absents excusés:** José RIBEIRO DE ARAUJO, Christian TIXIER

**Absents:** Catherine BONNY-HANNEQUIN, Bernard CREPIN, Victor DA SILVA, Céline FAGOT

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

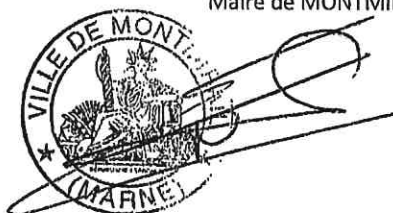
Considérant le courrier reçu de la part de Madame et Monsieur Dagonet émettant le souhait d'acquérir le chemin rural de Hautefeuille à la Villeneuve,

Considérant l'avis favorable de la commission des travaux du 22 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- autorise Monsieur Le Maire à engager une procédure pour l'alléation du chemin rural de Hautefeuille à la Villeneuve et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Etienne DHUICQ  
Maire de MONTMIRAIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20220831-2022-10055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2022